



Formation Continue – Termites

Présentation

La formation continue **Termites** permet aux diagnostiqueurs immobiliers certifiés de mettre à jour leurs compétences réglementaires, normatives et techniques, conformément à l'**arrêté du 1er juillet 2024**.

Elle intègre les dernières évolutions de l'**arrêté du 29 mars 2007** modifié le 07/03/2012 et de la **norme NF P 03-201**, ainsi que des cas pratiques pour renforcer la maîtrise du repérage et de la rédaction de rapports.

La FC est **obligatoire deux fois par cycle : 1 jour (7 h) entre le début du cycle et la fin de l'année 4, et 1 jour (7 h) moins de 18 mois avant la fin du cycle**. Modalités : **présentiel ou à distance** (e-learning asynchrone admis).

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Mettre à jour ses connaissances réglementaires et normatives sur l'état relatif à la présence de termites.
 - Analyser et appliquer les évolutions récentes de la norme **NF P 03-201** et des textes réglementaires associés.
 - Identifier les erreurs courantes observées lors des audits et savoir les corriger.
 - Optimiser ses méthodes d'inspection, de sondage et de rédaction des rapports.
-

Public visé

Diagnostiqueurs immobiliers titulaires d'une **certification Termites** en cours de validité.

Prérequis

Être titulaire d'une certification **Termites** valide.

Moyens techniques (FOAD)

- Ordinateur, tablette ou smartphone avec connexion internet stable.
 - Accès illimité à la plateforme 24h/24.
 - Formation compatible multi-supports.
 - Vidéos, quiz, documents téléchargeables et suivi de progression sécurisé.
-

Programme de formation

Base réglementaire du contenu. Le contenu de la FC est **fondé sur les compétences** du **domaine termite** telles que définies dans les programmes d'examen de l'annexe **III** ; la session assure aussi un **rappel des nouveautés** législatives/réglementaires/normatives et techniques.

- **Mises à jour réglementaires et législatives récentes.**
 - **Évolutions de la norme NF P 03-201.**
 - Analyse des non-conformités courantes lors des audits.
 - Bonnes pratiques de repérage et de sondage.
 - Optimisation de la rédaction des rapports.
 - Études de cas concrets et échanges d'expériences.
 - **QCM final** de validation.
-

Équipe pédagogique

Formateur certifié, justifiant d'une expérience terrain de plus de 15 ans dans les diagnostics immobiliers et d'une expérience significative en pédagogie pour adultes.

Moyens pédagogiques

Modules interactifs en e-learning (vidéos, schémas, supports téléchargeables).

Suivi et évaluation

Évaluation & attestation (FC). L'organisme de formation **délivre une attestation après vérification des acquis** via une **évaluation proportionnée** (ex. **QCM** et/ou **mini-cas**). **Aucune note nationale** minimale n'est imposée ; un **seuil interne** peut être indiqué.

FOAD – traçabilité (audit OF). En **audit sur site**, l'organisme certificateur **vérifie** notamment l'« **utilisation de l'outil de suivi de l'activité des candidats** » (temps/dates de connexion, progression, etc.).

Durée et modalités

Durée & jalons (Annexe I § 4.3).

1 jour (7 h) ≤ fin A4 et 1 jour (7 h) < 18 mois avant la fin du cycle.

Modalités : présentiel ou distance (e-learning asynchrone possible, avec traçabilité).

Capacité d'accueil

Illimitée en e-learning.

Tarif et règlement

- **Tarif : 99 € TTC.**
 - Paiement en ligne par carte bancaire.
-

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap (adaptations possibles).

Référent handicap : **contact@pro-formation.re**

Conformité réglementaire

- Arrêté du 01/07/2024 — Annexe I § 4.3 (FC 1 j × 2 jalons), Annexe II § 2.2 (contenu fondé sur Annexe III), § 2.4 (attestation après vérification des acquis), § 2.6.1 (audit OF : outil de suivi).
- Arrêté du 29/03/2007 (modèle & méthode de l'état termites) modifié le 07/03/2012 → NF P 03-201 reconnue.